



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**  
**AO/ZOO/DBA/021/2020**

---

**POUR LA FOURNITURE ET LE DÉPLOIEMENT D'OUTILS QRADAR ET GUARDIUM POUR  
L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE SUPERVISION DU SYSTÈME D'INFORMATION DE LA  
BCEAO**

**JUILLET 2020**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Introduction**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

### **I.2. Contexte**

La BCEAO dispose d'un centre de données (Datacenter) en haute disponibilité, constitué d'infrastructures de traitement et de stockage réparties sur deux sites, dans un environnement virtualisé VMWare. Il est répliqué en asynchrone sur un site de secours. L'ensemble des sites distants dans les huit (8) pays de l'Union accèdent au Datacenter à travers un réseau privé de télécommunications de type VSAT, qui fédère les réseaux locaux de type Ethernet installés dans chacun des vingt-six (26) sites de la BCEAO.

Le Système d'Information de la BCEAO repose essentiellement sur des outils et technologies ci-après :

- Bases de données : Oracle, SQL Server, Mysql ;
- Serveurs d'applications JEE : Tomcat, Jboss, Glassfish et Oracle Applications Server ;
- Systèmes d'exploitation : Linux et Windows Server ;
- Systèmes de messagerie : Postfix, Courier-Imap et Qmail ;
- Infrastructure de stockage et de sauvegarde : EMC VNX, EMC DATADOMAIN, EMC AVAMAR et EMC NETWORKER ;
- Outils de virtualisation : VMWare (vSphere, vCenter) ;
- Réseaux : commutateurs, routeurs, pare-feux, points d'accès VPN, IPS ;
- Outils de traçabilité : IBM Guardium et IBM QRADAR.

Les bases de données SQL Server, MySQL et les systèmes sont principalement installés sur des machines virtuelles dans le DataCenter. Les bases de données Oracle sont quant-à-elles hébergées sur des machines Oracle Database Appliance.

La capacité des outils de traçabilité existants ne permet pas de traiter les informations et événements de sécurité de tous les systèmes du parc informatique. En effet, les logs des équipements de réseaux, des bases de données et des systèmes en Agences ne sont pas tracés.

### **I.3. Objet**

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture des matériels, licences informatiques et services associés devant permettre à la BCEAO :

---

- 
- d'étendre les capacités physiques (stockage) des Oracle Database Appliances (ODA) existants ;
  - de redéployer en mode «bare metal» les ODA existants avec une version de l'Oracle Database Appliance Software supérieure ou égale à 18.8 ;
  - de mettre en place une solution de haute disponibilité actif/actif pour les bases de données hébergées sur les ODA ;
  - fournir et déployer une solution d'anonymisation des données stockées dans les bases Oracle.

#### **I.4. Allotissement**

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique pour lequel les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale.

Cette offre devra obligatoirement inclure les prestations de services associées à la fourniture et au déploiement d'outils QRADAR et GUARDIUM pour l'extension du périmètre de supervision du système d'information de la BCEAO.

#### **I.5. Conditions de participation au marché**

La participation au présent marché est ouverte aux entreprises spécialisées dans la fourniture et l'installation de ce type de matériel. Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

#### **I.6. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

#### **I.7. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

#### **I.8. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

#### **I.9. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

#### **I.10. Monnaie de soumission**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

#### **I.11. Prix de l'offre**

Tous les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés.

---

---

Leur prix devra figurer séparément sur des bordereaux de prix. Le montant à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre est le prix total de l'offre.

Les prix et remise indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix seront fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Par ailleurs, ces prix devront être exprimés en TCO «Total Cost of Ownership» ou coût total de possession. A ce titre, ils devront indiquer la durée de vie des équipements et prendre en compte tous les coûts récurrents liés au cycle de vie de ces équipements à savoir :

- le coût de maintenance ;
- le coût d'exploitation ;
- le coût énergétique ;
- le coût de possession ;
- le coût de démantèlement.

Le soumissionnaire indiquera toute remise inconditionnelle ou conditionnelle et la méthode d'application de ladite remise dans la lettre de soumission de l'offre.

#### **I.12. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du dernier bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65 %) à la livraison et l'installation conformes des équipements, attestées par la signature du dernier procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, dès la réception définitive.

#### **I.13. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

#### **I.14. Actualisation des offres techniques**

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels informatiques, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

---

---

### **I.15. Formation et transfert de compétence**

Le soumissionnaire retenu devra effectuer un transfert de compétences aux équipes informatiques de la Banque afin de faciliter et garantir leur implication dans les travaux de mise en place de la solution proposée. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres les modalités de mise en œuvre dudit transfert de compétences.

### **I.16. Présentation des soumissions**

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

#### **I.16.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe I** précisant tous les éléments de sa proposition qui l'engage contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

#### **I.16.2. Présentation du soumissionnaire**

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants devrait comprendre au minimum les informations ci-après :

- une présentation générale succincte de la société ; sa forme juridique ; l'attestation datant de moins de trois (3) mois, délivrée par les Autorités judiciaires du pays d'installation, indiquant que le prestataire n'est pas en faillite et qu'aucune procédure collective d'apurement de passif n'est ouverte à son encontre ; l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale de l'État où il est établi ; l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale de l'État où il est établi ; l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ainsi que l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence ;
- les références financières de la société notamment le capital du soumissionnaire (montant, origine et structure) ; les cautions bancaires déjà obtenues (indicateurs de la confiance des banques au cours des deux dernières années ou les garanties obtenues par l'entreprise au titre de marchés publics ou privés) ; les états financiers (comptes annuels) des deux dernières années certifiés par un expert agréé ;
- les références techniques similaires avec la liste des projets implémentés, notamment dans des institutions financières comparables à la BCEAO avec une présentation des références y afférentes ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience dans le domaine concerné) ;

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

---

---

### **I.16.3. Offre technique**

Les offres techniques doivent être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- Présentation synthétique de l'offre ;
- Méthodologie et approche de mise en œuvre du projet ;
- Chronogramme détaillé de réalisation et durée de la prestation ;
- Descriptif des tâches et des livrables ;
- Plan de transfert de compétences ;
- Organisation de l'équipe d'intervention et curriculums vitae des intervenants ;
- Prérequis et budget temps des intervenants (en jours/homme), par profil ;
- Tout autre document que le prestataire juge nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de son offre.

### **I.16.4. Offre financière**

L'offre financière doit être exprimée hors taxes et hors douane en franc CFA ou en euros. Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour.

**La Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements et du séjour du prestataire qui devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans son offre financière.**

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- Matériel et logiciels ;
- Prestations et services ;
- Frais de déplacement ;
- Frais de séjour ;
- Frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Toute prestation ou service proposé par le prestataire dans son offre et pour laquelle aucun prix n'est fourni, sera considérée comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

### **I.17. Documents constitutifs de la soumission**

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine.

Les soumissionnaires devront, en outre, communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société, le cas échéant.

Tout autre document et attestation pourront être exigés avant la signature du contrat, en cas d'attribution de marché.

### **I.18. Groupement d'entreprises**

En cas de groupement, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties et indiquant le chef de file dudit groupement.

---

---

Seuls les groupements solidaires sont autorisés.

### **I.19. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

### **I.20. Date et heure limite de transmission des offres**

En raison de la Covid-19, les offres devront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard **le vendredi 14 août 2020 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne seront pas recevables.

### **I.21. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

L'évaluation des offres techniques et financières sera conduite en une phase.

Les critères de jugement des offres se présentent comme ci-après par ordre de priorité :

- la conformité de la solution proposée aux exigences du cahier des charges ;
- la qualification et l'expérience des intervenants ;
- la méthodologie et l'approche de mise en œuvre ;
- la pertinence et la clarté des livrables proposés ;
- les modalités de transfert de compétences proposées ;
- le coût de la solution proposée ;
- le chronogramme de réalisation et la durée de la prestation ;
- l'organisation de l'équipe d'intervention.

Les prestataires ayant les meilleures offres techniques pourraient être conviés aux négociations de leurs offres financières selon des modalités qui seront communiquées ultérieurement.

### **I.22. Publication des résultats et notification provisoire**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

---

---

### **I.23. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financière du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

### **I.24. Lieu de livraison des équipements et de réalisation des prestations**

La livraison des équipements commandés se fait par DAP «Delivered At Place» selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA, Dakar-Sénégal.

Les prestations se dérouleront principalement au Siège de la Banque Centrale. Toutes les opérations techniques nécessaires s'effectueront depuis le Siège, où des accès distants vers les Agences Principales seront fournis. A défaut de pouvoir accéder à distance aux systèmes des Agences Principales, le prestataire doit fournir la procédure détaillée des tâches à effectuer par les agents désignés sur site, qu'il assistera par téléphone ou par courriel en cas de nécessité.

### **I.25. Chronogramme de réalisation**

Les soumissionnaires doivent préciser dans leurs offres la durée de réalisation des prestations, à compter de la date de signature du contrat. Ils doivent en outre proposer un planning détaillé des tâches à réaliser et le budget temps d'intervention des membres de leur équipe ainsi que les livrables à produire.

**Par ailleurs, ils doivent préciser les tâches qui seront dévolues aux équipes internes de la Banque avec la charge prévisionnelle requise en jour homme.**

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

### **I.26. Réception**

La réception des équipements se fait en une seule fois, à la livraison conforme des fournitures. Toutefois en cas de constatation de défectuosité à l'utilisation dans un délai d'une (1) année, le fournisseur est tenu de procéder au remplacement des fournitures incriminées, le nouveau produit devant être garanti neuf pour une durée d'une (1) année également.

La réception du marché est effectuée en deux étapes selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive font l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

### **I.27. Garantie, maintenance et appui technique**

Les fournisseurs doivent préciser dans leur offre, la durée de la garantie de base et éventuellement, les modalités de l'extension de cette garantie à trois (3) ans pour toutes les appliances proposées.

---

---

### **I.28. Agrément**

Les soumissionnaires revendeurs doivent fournir, dans leur soumission, une attestation de l'équipement mentionnant clairement l'objet de la consultation. Le non-respect de cette clause constitue un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

### **I.29. Assurance**

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport, de livraison, notamment.

### **I.30. Litiges et contestations**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

### **I.31. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int).

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int). A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

---

## DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

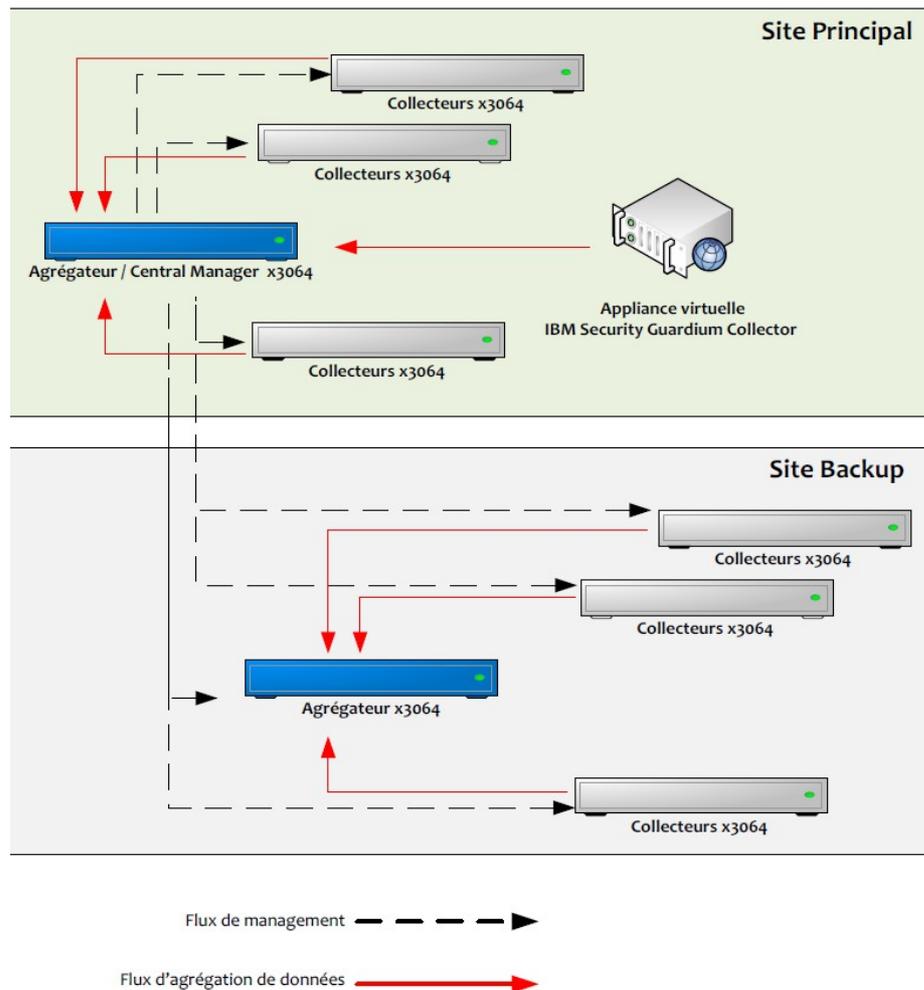
### I - DESCRIPTION DE L'EXISTANT

#### II.1. IBM GUARDIUM

L'infrastructure actuelle repose sur une architecture distribuée composée des éléments ci-après :

- six (6) Collecteurs X3064 utilisés pour tracer et analyser en temps réel l'activité des bases de données ;
- deux (2) Agrégateurs / Central Manager X3064 utilisés pour consolider les traces d'activités de bases de données et décharger les collecteurs de l'activité de génération de rapports, en plus de jouer le rôle de Central Manager permettant de gérer les différents collecteurs et agrégateurs déployés ;
- une (1) Appliance virtuelle IBM Security Guardium Collector utilisée en appui aux appliances physiques pour la consolidation des traces d'activités des bases de données.

Les collecteurs et agrégateurs sont déployés de manière proportionnelle sur les deux (2) sites synchrones. Le schéma suivant illustre les différents composants déployés :

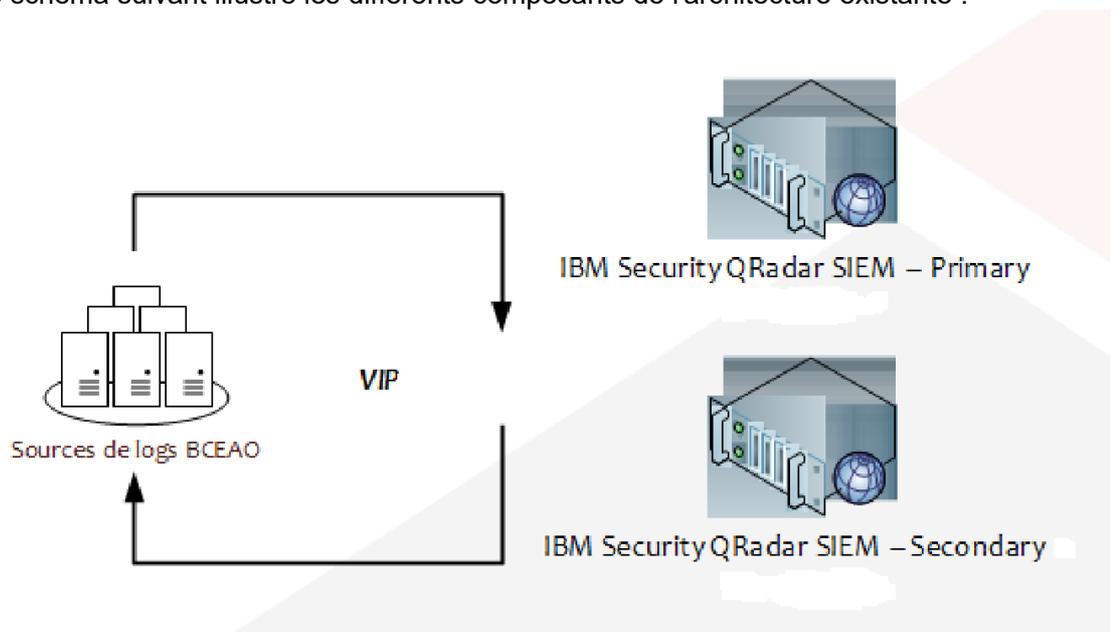


**Figure 1 : Architecture actuelle de la solution IBM GUARDIUM**

## II.2. IBM QRADAR SIEM

L'architecture actuelle repose sur deux (2) **IBM Security QRADAR 3105** pour assurer la haute disponibilité en mode All-In-One, qui jouent le rôle de console centrale, de collecteurs de logs, de flux et de corrélateurs, avec une capacité de **750 sources logs** et de **2500 EPS**.

Le schéma suivant illustre les différents composants de l'architecture existante :



**Figure 2: Architecture actuelle de la solution IBM SECURITY QRadar SIEM**

## II. 3.OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objectif de sélectionner un prestataire pour l'extension de la capacité de collecte et d'analyse des événements de sécurité générés par les systèmes informatiques de la BCEAO. A cet égard, il est attendu du consultant retenu les prestations ci-après.

### II.3.1.Pour IBM GUARDIUM

- la fourniture et l'installation de deux (2) IBM Security Guardium Collector Appliance X3164, virtuelles, sur le site principal au Siège ;
- la fourniture et l'installation d'un (1) IBM Security Guardium Aggregator Appliance X3164, sur le site principal ;
- la fourniture et l'installation de dix (10) licences IBM Security Guardium Data Protection for Databases ;
- l'installation et la configuration d'un Central Manager.

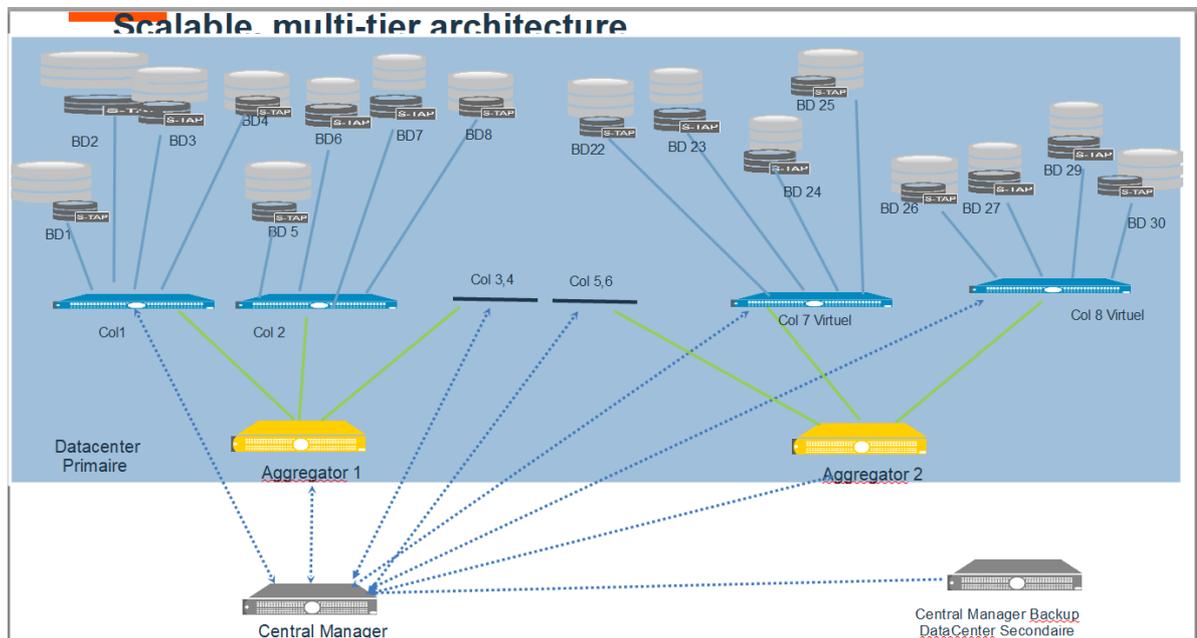
### II.3..2.Pour IBM QRADAR

- la fourniture et l'installation de dix (10) IBM Security Qradar Event Collector Appliance virtuelles, dans les huit (8) Agences Principales, au SG-CBUMOA et au Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) à Yamoussoukro ;
- la fourniture et l'installation de deux (2) IBM Security Qradar Event Collector Appliance, virtuelles, sur le site principal et celui de backup respectivement au Siège et à l'Agence Principale de Dakar ;
- l'extension de la licence actuelle à 5000 EPS.

## II.4. DESCRIPTION DE L'OFFRE ATTENDUE

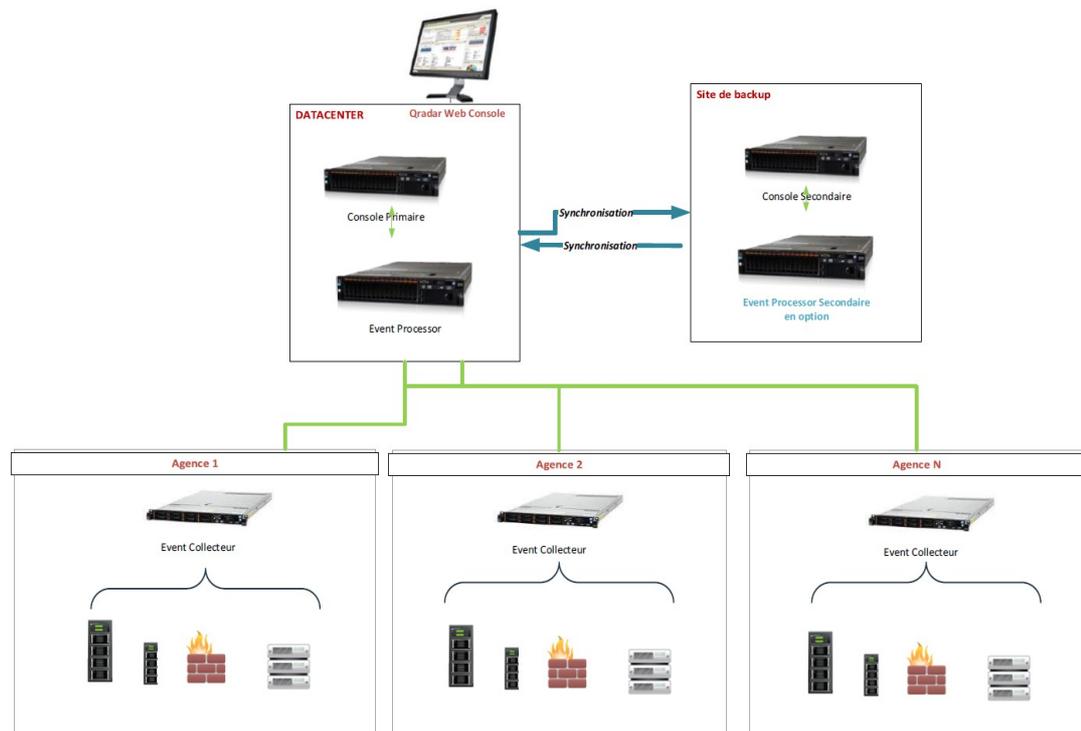
L'architecture cible de système de supervision se présente comme ci-après.

- **Architecture cible de la solution IBM SECURITY GUARDIUM**



**Figure 3: Architecture cible de la solution IBM SECURITY GUARDIUM**

**Architecture cible de la solution IBM SECURITY QRadar**



**Figure 4 : Architecture cible de la solution IBM SECURITY Qradar SIEM**

#### II.4.1. Responsabilités et engagements

Le soumissionnaire assurera :

- la fourniture des composants matériels et logiciels ;
- la garantie de leur bonne intégration au SI de la BCEAO ;
- le déploiement complet de la solution proposée ;
- la fourniture de garanties «constructeur» et la proposition d'un contrat de support et de maintenance matériels et logiciels ;
- l'organisation des opérations de recette de la solution déployée ;
- les opérations nécessaires pour rendre compréhensible les nouvelles sources de logs à intégrer ;
- les opérations de paramétrage post implémentation permettant de réduire au minimum les faux positifs ;
- la fourniture de la documentation technique afférente aux systèmes livrés ;
- le transfert de compétences aux équipes internes en vue d'une prise en main des outils déployés.

Le soumissionnaire, de par son devoir de conseil, a toute la latitude de compléter son offre par des compléments de matériels, de logiciels et de services, qu'il présentera comme optionnel(s) ou nécessaire(s). Ainsi sa réponse et son offre intégreront tous les matériels, logiciels et services nécessaires pour répondre aux besoins exprimés.

#### II.4.2. Transfert de compétences

Le soumissionnaire retenu devra effectuer un transfert de compétences aux équipes informatiques de la Banque afin de faciliter et garantir leur implication dans les travaux de

---

mise en place de la solution proposée. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres les modalités de mise en œuvre du transfert de compétences.

#### II.4.3. Documentation

La documentation complète de la solution, de préférence sous format électronique et en français, incluant les manuels et guides d'installation, de configuration, d'exploitation et d'utilisation, devra être fournie par l'adjudicataire, dans le cadre du projet.

### II.5. DESCRIPTION DES SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES

Les spécifications fonctionnelles et techniques minimales attendues des outils d'extension sont les suivantes :

- s'intégrer facilement à l'existant ;
- être la moins intrusive possible afin de ne pas impacter le fonctionnement et les performances des composants sous surveillance, ni les composants de surveillance déjà en place ;
- ne pas supprimer des événements, même en cas de dépassement de licences acquises (nombre d'événements par seconde).

#### II.5.1. Démarche de mise en œuvre

Les soumissionnaires doivent présenter dans leur offre une démarche méthodologique prenant en compte toutes les phases qu'ils jugent nécessaires à l'extension des outils de traçabilité. Cette démarche devra être accompagnée d'un planning global du projet faisant ressortir les différents jalons ainsi que les ressources utilisées.

Les soumissionnaires doivent par ailleurs fournir les prérequis nécessaires à l'exécution du plan de projet ainsi que les phases durant lesquelles ces prérequis doivent être réunis.

#### II.5.2. Profil du prestataire

Cette mission sera confiée à un prestataire qualifié et expérimenté, disposant de **compétences avérées** sur l'implémentation de solution de supervision de sécurité et de gestion centralisée des journaux d'événements.

---

---

**ANNEXE** : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

Objet : Appel d'offres pour la fourniture et le déploiement d'outils QRADAR et GUARDIUM pour l'extension du périmètre de supervision du système d'information de la BCEAO

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et le déploiement d'outils QRADAR et GUARDIUM pour l'extension du périmètre de supervision du système d'information de la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---